



Saint-Constant
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1551-17

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 12 septembre 2017, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement suivant :

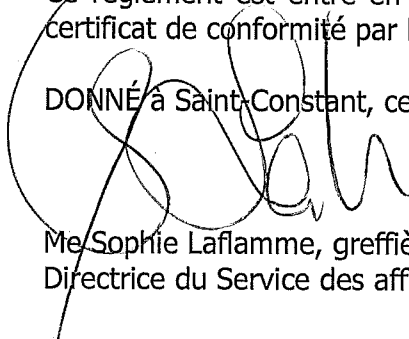
- 1551-17 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'ajouter l'usage « Institutionnel et administratif P-2 » comme usage permis dans la zone P-215;

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : saint-constant.ca Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 2 octobre 2017, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 16 octobre 2017.


Me. Sophie Laflamme, greffière
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe